

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 19 DÉCEMBRE 2011

Séance d'ajournement du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce dix-neuvième jour de décembre, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
Léopold Larouche Conseiller (1)
Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
Yanick Lacroix Conseiller (3)
Claude Hardy Conseiller (5)
Olivier Lemieux Conseiller (6)

ABSENT : Jocelyne Wheelhouse Conseiller (4)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

11-12-149 **OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

IL ET RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche que la séance d'ajournement est ouverte à 19h05.

11-12-150 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par Monsieur Yanick Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

11-12-151 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2012, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	167 414 \$
Taxe collecte porte à porte	23 400 \$
Taxes services communautaires	10 275 \$
Taxes protection incendie	36 864 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 260 \$
École primaire	3 344 \$
Terres publiques	5 484 \$
Remboursement TVQ	20 500 \$
Diversification des revenus	2 500 \$
Redevance élimination	7 000 \$

Autres recettes locales	21 381 \$	
Péréquation	31 200 \$	
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$	
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$	
Création d'emploi	7 850 \$	
Affectation au support	17 300 \$	
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2012		<u>591 862 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		108 910 \$
Législation	16 147 \$	
Gestion financière et administrative	61 667 \$	
Évaluation	20 806 \$	
Gestion du personnel	3 800 \$	
Édifice Municipal	6 490 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		68 700 \$
Police	20 115 \$	
Protection incendie	47 985 \$	
Mesure d'urgence	600 \$	
TRANSPORT ROUTIER		228 390 \$
Voirie entretien été	78 036 \$	
Voirie construction	63 696 \$	
Travaux saisonniers	37 391 \$	
Enlèvement de la neige	46 967 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		50 827 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	27 193 \$	
Collecte porte à porte	14 782 \$	
Gestion parc à conteneur	8 618 \$	
Gestion des cours d'eau	234 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		75 922 \$
Urbanisme	14 680 \$	
Promotion et développement	31 866 \$	
Logement	14 593 \$	
Autres	14 883 \$	
LOISIRS ET CULTURE		47 213 \$
Chalet	1 600 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	16 983 \$	
Patinoire	1 300 \$	
Plage	110 \$	
Parc et terrains de jeux	1 300 \$	
Expositions et foires	1 900 \$	
Autres (animation)	14 948 \$	
Bibliothèque	8 572 \$	
Activités diverses	500 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT		1 900 \$
Autres frais de financement	1 900 \$	

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES **10 000 \$**

Transfert investissement divers 0 \$
 Immobilisation 10 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2012 **591 862 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cent soixante-sept mille quatre cent quatorze dollars (167 414 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de dix-huit millions six cent un mille cinq cent dollars (18 601 500 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de QUATRE-VINGT-DIX SOUS (0.90/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2012, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

Monsieur Olivier Lemieux arrive, il est 19h08.

11-12-152

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012, 2013 ET 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2012	2013	2014
01-001	Équipements de voirie	250 000\$	10 000\$	10 000\$
TOTAL		250 000\$	10 000\$	10 000\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

11-12-153

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

11-12-154

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19h15.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».